



- Communiqué de presse -

Paris, le 16 mai 2008

## Nutrition : réduire les risques !

La politique publique en matière de prévention de l'obésité chez l'enfant, qu'entend engager la ministre de la Santé en supprimant la publicité des produits alimentaires à l'occasion des programmes télévisuels dédiés aux enfants, est soutenue par les plus hautes autorités en santé publique françaises, individus ou institutions, qui viennent de s'exprimer dans ce sens. Ils ont raison.

Le Collectif Interassociatif sur la Santé rejoint leur indignation face aux pressions des lobbies agro-alimentaires qui rejettent la proposition ministérielle. Les représentants de ces lobbies ont d'ailleurs sciemment boycotté les réunions de concertation menées sous l'égide du ministère de la Santé entre les différents acteurs concernés, compromettant ainsi la chance de trouver un terrain d'entente qui éviterait toute mesure unilatérale coercitive.

Certes l'obésité est un phénomène multifactoriel et il serait vain de croire que le traitement d'une seule des causes pourrait constituer une politique de santé publique.

C'est dans une telle approche cohérente et multifactorielle que le programme national nutrition santé (PNNS), entré dans son deuxième développement, fait notamment des propositions de prévention destinées à protéger les plus jeunes particulièrement vulnérables aux messages publicitaires leur proposant des aliments gras, salés ou sucrés.

La politique publique ne peut se désintéresser des enjeux de nutrition pour deux raisons :

- Les vies humaines en jeu, car le traitement de l'obésité et des affections associées fournit d'ores et déjà, dans certaines tranches d'âge, des dommages de santé importants.
- Les discriminations et les souffrances psychologiques subies par les personnes de forte corpulence dans une société qui en tout état de cause produit des normes sociales drastiques autour de la minceur.

**Il faut donc :**

- **interdire la publicité alimentaire** à destination des enfants comme le recommande le PNNS,
- développer des **actions d'éducation** pour favoriser dès le plus jeune âge l'acquisition de comportements alimentaires adaptés, respectueux des deux dimensions essentielles et corrélatives de plaisir et de santé associées à la nutrition,
- permettre à l'ensemble de la population d'avoir effectivement **accès à des produits alimentaires de qualité** et favorables à un équilibre nutritionnel satisfaisant.

L'interdiction de la publicité alimentaire à destination des enfants est une mesure de prévention qui s'inscrit dans une politique de santé publique destinée à lutter contre l'obésité en réduisant les risques. Il faut l'encourager !

### Contact :

Marc Paris - Responsable communication - Tél. : 01 40 56 94 42 – [mparis@leciss.org](mailto:mparis@leciss.org)

AFD - AFH - AFM - AFP – AFVS - AIDES - Alliance Maladies Rares – Allegro Fortissimo - ANDAR – APF – AVIAM  
CSF - Epilepsie France - FFAAIR - Familles Rurales - FNAMOC - FNAPSY - FNAIR - FNATH - Ligue Contre le Cancer  
Le LIEN - ORGECO - SOS Hépatites – Transhépatite - UFCS - UNAF - UNAFAM - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose